

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 2 novembre 2022

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce cinquième jour du mois de novembre 2022, dès 19 h 30, et à laquelle sont présent(e)s : Mesdames les conseillères Mei-Lin Yee, Liliane Besner et Martine André ainsi que Messieurs les conseillers David Yee, Gilles Massey et Jacques Ostiguy tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est également présent et agit en tant que secrétaire de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-11-169

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire dépose l'ordre du jour.

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 2 novembre 2022.

Il est proposé par, la conseillère Mei-Lin Yee
appuyé par le conseiller David Yee

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2022 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

3.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour de la section 3.

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2022

6.2 Adoption de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022

6.3 Correspondance

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Permanence – Coordinatrice des communications, des loisirs et de la vie communautaire

7.2 Nomination au comité de recrutement d'un directeur général greffier et trésorier

8. FINANCES

8.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Octobre 2022

8.2 Dépôt états comparatifs

8.3 Affectation – Surplus affecté

8.4 Modification signataires – Chèques et compte bancaire

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

8.5 ClicSECUR – Représentant autorisé

8.6 Achat d'un billet pour le Bal du Maire de Saint-Polycarpe - Autorisation d'une dépense de 200 \$

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 9.

10. SERVICES URBAINS

10.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Les entreprises A Théorêt inc. – L'arrosage, l'entretien et le déneigement des patinoires

10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – D.D.L. Excavation – Réparation d'une vanne sur la conduite principale rue des Rigolets

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

11.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 11

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Octroi contrat et autorisation de paiement – Installation de barrières à puce aux descentes à bateau

12.2 Autorisation de paiement – Achat de poubelles et distributeurs à excrément à chien

12.3 Politique – Remboursement frais de bibliothèque

12.4 Modification – Don du livre du 100^e anniversaire

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

13.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 13

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 Appui – Communauté métropolitaine de Montréal - Demande à la Société canadienne des postes de respecter la compétence des municipalités de limiter la distribution d'articles publicitaires non demandés

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocation du mot du maire :

Différents contrats seront adjugés lors de cette séance dont l'entretien des patinoires et des barrières d'accès électroniques aux deux descentes à bateaux.

Une consultation publique importante sera mise en place au cours du mois de novembre afin de connaître l'opinion des citoyens sur différents sujets

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- M. Mario Tremblay : Problématique rue des Tilleuls et participation de citoyens au Comité d'environnement
- M. Dominic Maheu : Facebook de la Municipalité, abri-tempo et respect de la réglementation en dehors des heures régulières
- Mme Marguerite Dubenonce : Protection du boisé par le règlement de contrôle intérimaire de la MRC, discussions avec la MRC à ce sujet
- M. Marc Farmer : Protection du boisé et coupe à blanc sur la rue des Tilleuls
- M. Paul Lesage : Problématique rue du Chêne
- Madame Lefort : Offre d'emploi pour le poste de directeur général perm – affichage, senteur permanente nauséabonde dans la salle communautaire
- Monsieur Morin : Travaux de réparation d'un bris rue des Rigolets

6. GREFFE

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2022

2022-11-170

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2022

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2022

2022-11-171

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2022

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

6.3 Dépôt de la correspondance

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
14 octobre 2022	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Nouveau délai accordé pour le l'adoption du règlement de concordance	Yannick Gignac

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Permanence – Coordonnatrice des communications, des loisirs et de la vie communautaire

2022-11-172

PERMANENCE – COORDONNATRICE DES COMMUNICATIONS, DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a procédé à l'embauche de l'employée # 700111 le 25 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation était de 180 jours conformément à la Politique de travail des employés de Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE cette période de probation est terminée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

Il est proposé par le conseiller ou la conseillère Mae-Lin Yee, appuyé par le conseiller David Yee

ET RÉSOLU

D'ACCORDER la permanence à l'employé # 700111 au poste de coordonnatrice des communications, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, rétroactivement au 25 octobre 2022;

DE FIXER le salaire de cet employé à la classe 2, échelon 2 de la Politique de travail des employés de Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et de mettre à jour en conséquence l'annexe B de ladite Politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 Nomination au comité de recrutement d'un directeur général greffier et trésorier

2022-11-173

NOMINATION AU COMITÉ DE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL GREFFIER ET TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire procéder l'embauche d'un directeur général-greffier et trésorier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de recrutement à ce sujet et d'y nommer des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce comité procédera à l'analyse des candidatures et qu'il formulera une recommandation d'embauche au conseil municipal;

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Il est proposé par le conseiller David Yee
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU de nommer mesdames les conseillères Martine André et Liliane Besner ainsi que monsieur le maire Mario Tremblay à titre de membres de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. FINANCES

8.1 Approbation des listes des déboursés – Octobre 2022

2022-11-174

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS – OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer du mois d'octobre 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
appuyé par la conseillère Martine André

ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer du mois d'octobre 2022;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste totalisant un montant de 68 576,76 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	43 656,29 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	4 980,77 \$
Salaires nets	19 939,70 \$
TOTAL	68 576,76 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, René Tousignant, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

René Tousignant
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

8.2 Dépôt états comparatifs

2022-11-175

DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois de septembre 2022, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second rapport compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

selon les renseignements dont dispose alors la greffière-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

8.3 Affectation – surplus affecté

2022-11-176

AFFECTATION SURPLUS AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 000 \$ avait été budgétée pour les élections 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette somme n'a pas été dépensée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de l'affecté au surplus affecté pour les élections à venir;

Il est proposé par le conseiller David Yee
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee

ET RÉSOLU

DE TRANSFÉRER à l'excédent affecté un montant de 5 000 \$ pour les élections 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 Modification signataires – Chèques et compte bancaire

2022-11-177

MODIFICATION SIGNATAIRES – CHÈQUES ET COMPTE BANCAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-182 autorisant les membres du conseil municipal actuel ainsi que certains employés administratifs à signer les chèques et autres documents bancaires;

CONSIDÉRANT la nomination du directeur général et greffier-trésorier par intérim, Monsieur René Tousignant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un signataire suppléant au directeur général;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter ces personnes à signer les chèques et documents bancaires;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee

ET RÉSOLU

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer les chèques et autres documents bancaires :

Signataire autorisé	Signataire suppléant
René Tousignant, directeur général et greffier-trésorier par intérim	Abdoul-Ouahib Moussa-Baa, Chef de section – Travaux publics et urbanisme

DE RÉVOQUER tout autre signataire autorisé et non mentionné à la résolution 2021-11-182 ainsi qu'à la présente résolution, à titre de signataire des chèques et documents bancaires;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

8.5 ClicSéQUR – Nomination représentant autorisé

2022-10-178

CLICSÉQUR – NOMINATION REPRÉSENTANT AUTORISÉ

CONSIDÉRANT la nomination du directeur général et greffier-trésorier par intérim, Monsieur René Tousignant;

CONSIDÉRANT QU'en complément de la résolution 2022-10-xxx, la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac dont le Numéro d'entreprise (NEQ) est le 8813433958 doit nommer un ou des représentants autorisés pour ClicSéQUR;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire nommer Monsieur René Tousignant comme personne responsable autorisée auprès de ClicSéQUR à Revenu Québec;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par la conseillère Mae-Lin Yee

ET RÉSOLU

D'AUTORISER Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier-trésorier par intérim à être le représentant autorisé auprès de ClicSéQUR, c'est-à-dire qu'elles sont autorisées :

- À inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la municipalité à ClicSéQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6 Achat d'un billet pour le Bal du Marie de Saint-Polycarpe – Autorisation d'une dépense de 200\$ par le Maire

2022-10-179

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner la bonne collaboration qui existe entre nos deux municipalités;

Il est proposé par la conseillère Mae-Lin Yee
appuyé par le conseiller Gilles Massey

ET RÉSOLU

D'autoriser l'achat d'un billet au montant de 200 \$ pour la participation de notre maire au Bal du Maire de Saint-Polycarpe

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

10.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Les entreprises A Théorêt inc. – L'arrosage, l'entretien et le déneigement des patinoires

2022-10-180

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES A. THÉORÊT – L'ARROSAGE, L'ENTRETIEN ET LE DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à des demandes de prix pour l'arrosage, l'entretien et le déneigement des patinoires pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées à quatre entreprises;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services du plus bas soumissionnaire conforme est Les entreprises A Théorêt;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises A Théorêt pour l'arrosage, l'entretien et le déneigement des patinoires pour l'année 2022-2023 selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim à payer à Les entreprises A Théorêt un montant maximal de 27 019,12 \$ taxes incluses à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Excavation D.D.L. – Réparation de la vanne du réseau d'aqueduc

2022-10-181

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – EXCAVATION D.D.L. – RÉPARATION DE LA VANNE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT l'urgence de faire réparer la vanne ;

CONSIDÉRANT la perte d'eau qu'engendre cette fuite ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de deux fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
appuyé par le conseiller Gilles Massey

ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise DDL Excavation;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim, René Tousignant, à payer à l'entreprise DDL Excavation un montant maximal de 30 500 \$, taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. 1 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Inter Clôture Jermar, Securo, Lagacé Électrique - Pour les clôtures des descentes à bateau

2022-10-182

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – INTER CLÔTURE JERMAR, SECURO ET LAGACÉ ÉLECTRIQUE – POUR INSTALLATION DE CLÔTURES AUX DESCENTES À BATEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite aller de l'avant avec le remplacement des clôtures des descentes à bateau des Rigolets et de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des soumissions pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Inter Clôture Jermar installera les nouvelles clôtures;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Securo fera la programmation des clôtures;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lagacé électrique s'occupera du besoin en électricité des clôtures;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

D'OCTROYER les contrats aux entreprises Inter Clôture Jermar, Securo et Lagacé électrique afin que les travaux soient réalisés au printemps 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim, René Tousignant, à payer aux entreprises suivantes, pour un maximal de 42 831,17 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération de 2023. Les entreprises Inter Clôture Jermar, Securo et Lagacé électrique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.2 Autorisation d'achat – Poubelles pour excréments de chiens avec un distributeur de sac.

2022-10-183

AUTORISATION D'ACHAT – POUBELLES POUR EXCRÉMENTS DE CHIENS AVEC UN DISTRIBUTEUR DE SAC

CONSIDÉRANT QUE Vaudreuil-sur-le-Lac a une grande communauté de marcheurs et de propriétaires de chien;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens se sont plaints que plusieurs propriétaires de chiens jettent leur sac d'excréments de chien sur des terrains privés et sur la traverse piétonnière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal encourage les bonnes pratiques de vie lorsqu'un propriétaire marche avec son chien;

CONSIDÉRANT QUE des systèmes de dispositions d'excréments de chiens sont disponibles sur le marché;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee

ET RÉSOLU

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim, René Tousignant, de procéder à l'achat de poubelles pour excréments de chiens avec distributeur de sacs pour la somme de 4 801.27 \$ (taxes incluses) à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.3 Adoption – Politique remboursement frais de bibliothèque

2022-10-184

ADOPTION – POLITIQUE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite adopter une Politique de remboursement de frais de bibliothèque;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-01-018 qui autorise le remboursement de frais de bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et la ville de Vaudreuil-Dorion ont une entente intermunicipale concernant l'autorisation de nos résidents à utiliser les services de bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'instaurer en ce sens une *Politique de remboursement de frais de bibliothèque*;

Il est proposé par le conseiller David Yee,
appuyé par la conseillère Liliane Besner

ET RÉSOLU

D'ADOPTER la *Politique de remboursement de frais de bibliothèque*;

D'AUTORISER le maire, Mario Tremblay et le directeur général et greffier-trésorier par intérim, René Tousignant, à signer la *Politique de remboursement de frais de bibliothèque*, donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.4 Modification – Don du livre du 100^e anniversaire

2022-10-185

MODIFICATION – DONS DE LIVRE DU 100^E ANNIVERSAIRE DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC AUX CONTRIBUTEURS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a remis des exemplaires gratuits aux contributeurs de *De Belle Plage* à Vaudreuil-sur-Lac sélectionné par le comité du livre du 100^e anniversaire selon la résolution 2022-08-129

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-091 qui dicte que la tarification du livre du 100^e est de 20 \$ pour les résidents et de 40 \$ pour les non-résidents.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des contributeurs ainsi que les membres du conseil municipal en place pour un exemplaire d'un livre;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
appuyé par la conseillère Liliane Besner

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le don d'exemplaires du livre *De Belle-Plage* à Vaudreuil-sur-le-Lac aux contributeurs du livre ainsi qu'au membre du conseil municipal;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, René Tousignant, d'augmenter la valeur en don de livre de 300 \$ prélever à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 Appui – CMM - Demande à la Société canadienne des postes de respecter la compétence des municipalités de limiter la distribution d'articles publicitaires non demandés

2022-10-186

APPUI – CMM - DEMANDES À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES DE RESPECTER LA COMPÉTENCE DES MUNICIPALITÉS DE LIMITER LA DISTRIBUTION D'ARTICLES PUBLICITAIRES NON DEMANDÉS

CONSIDÉRANT, dans le cadre de son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, la Communauté métropolitaine a comme orientation de respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source des matières résiduelles et le réemploi;

CONSIDÉRANT le Règlement 2016-63 sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, tel que modifié, indique que "la gestion des circulaires doit être faite selon l'approche d'une distribution volontaire plutôt que systématique";

CONSIDÉRANT deux municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal, soit Mirabel et Montréal, ont réglementé la distribution d'articles publicitaires et que d'autres municipalités s'apprêtaient à suivre cet exemple, et ce, afin de réduire à la source la quantité de matière résiduelle produite sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE suivant le rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la Ville de Montréal relatif à la consultation publique sur le contrôle des circulaires, il est estimé que l'équivalent d'environ 11 % du total des matières qui transitent par un centre de tri sont des circulaires, soit environ 17 014 tonnes pour la Ville de Montréal seulement, ce qui, reporté à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal, représenterait des dizaines de milliers de tonnes de ces articles publicitaires non demandés deviennent inévitablement des matières résiduelles gérées par les municipalités

CONSIDÉRANT, par l'adoption de règlements visant la distribution d'articles publicitaires, les municipalités ont pour principal objectif de limiter leur distribution uniquement à ceux qui souhaitent les recevoir et ainsi en limiter la production à la source;

CONSIDÉRANT dans son plan d'action environnemental, la Société canadienne des postes, société publique, vise notamment la carboneutralité et qu'elle met de l'avant un objectif de "zéro déchet", lesquels sont des objectifs nobles, mais que leur atteinte semble se limiter qu'à ses sphères d'activités intrinsèques, car lorsqu'il est question de ses intérêts commerciaux, elle semble indifférente à ces questions puisque ses actions nuisent à l'atteinte de ces mêmes objectifs pour les municipalités;

CONSIDÉRANT les préoccupations exprimées par le ministre du Patrimoine canadien et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, qui concernent l'accès des citoyens à leurs informations locales;

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,
appuyé par le conseiller Gilles Massey

ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et responsable de la Société canadienne des postes, l'honorable Helena Jaczek, et au ministre du Patrimoine canadien et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, et à cette société d'État de participer à un comité regroupant les principaux intervenants concernés et

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

ayant pour mandat de trouver des solutions aux enjeux liés à la gestion des matières résiduelles qui respectent le principe reconnu de la hiérarchie des 3RV-E, tout en tenant compte des préoccupations d'accès à l'information locale par les citoyens;

DE DEMANDER à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et responsable de la Société canadienne des postes, l'honorable Helena Jaczek, d'imposer un moratoire à la Société canadienne des postes pour tout nouveau projet de distribution d'articles publicitaires d'ici à ce que ce comité émette des recommandations;

DE TRANSMETTRE cette résolution aux honorables Justin Trudeau, premier ministre, Helena Jaczek, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, et Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien et lieutenant du Québec ainsi qu'aux députés fédéraux de la région montréalaise;

DE TRANSMETTRE cette résolution aux membres de la Communauté métropolitaine de Montréal et de leur demander de communiquer leur appui à cette démarche au premier ministre, à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et à leur député fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Madame Lefort : Désaccord avec la dépense pour les barrières des descentes à bateaux
- Monsieur Morin : En désaccord avec les dépenses pour l'entretien des patinoires et les barrières pour les descentes à bateaux, sécurité des citoyens lors des traverses de rue, consultation publique appréciée
- David : Comité régional de l'environnement demande l'implication de la Municipalité et prône pour toutes les actions possibles pour protéger l'environnement
- M. Paul Robillard : Les revenus générés par la tarification permettant l'accès aux rampes de mise à l'eau
- Mme Marguerite Dubenonce : Souhaite la consultation publique
- M. Dominic Maheu : Problématique rue Besner, contrôler le respect de la réglementation sur l'arrosage, couper les frais par l'installation d'une seule barrière automatisée, car l'autre descente à bateaux est impraticable

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Mae-Lin Yee : Patinoire, une contribution à la santé physique et mentale des citoyens

Mme Liliane Besner : Difficulté à faire respecter nos nombreux règlements

Mme Martine André : Je suis là pour servir mes concitoyens et la patinoire est importante pour leur santé physique et mentale

M. Gilles Massey : La participation à la prochaine consultation citoyenne est très importante

M. Jacques Ostiguy : On attend vos questions et vos commentaires lors de la consultation; nous avons beaucoup de défis à relever

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2022-10-187

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h 00 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,
appuyé par le conseiller Gilles Massey

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 2 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Le maire

René Tousignant

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142(2) du *Code
municipal*

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***